

*Date de dépôt : 12 mars 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Le parking prévu à la route du Bois-Brûlé verra-t-il le jour ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le PL 10673 ouvre un crédit d'investissement de 12 777 000 F. A son article 2, il est indiqué qu'un montant de 1 590 000 F est prévu pour la construction d'un parking en surface d'une capacité de 39 places destiné aux forains et aux gens du voyage à la route du Bois-Brûlé au Grand-Sacconnex.*

*Or, à ce jour, rien n'a été fait !*

**Mes questions sont les suivantes :**

- 1. Comment le Conseil d'Etat se détermine-t-il à ce sujet ?**
- 2. Le parking verra-t-il le jour au Bois-Brûlé ou ailleurs ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'autorisation de construire DD 102 137 relative à la construction d'un parking en surface à la route du Bois-Brûlé, au Grand-Saconnex, n'a pas été octroyée en raison d'un avis défavorable émis par l'Aéroport international de Genève : les véhicules lourds qui devaient utiliser ce parking, situé à proximité immédiate de l'enceinte aéroportuaire, pouvaient créer des perturbations importantes – en raison de leur masse métallique – sur les installations des services de la navigation aérienne (Skyguide, Météosuisse).

Après plusieurs études d'implantations, l'office des bâtiments a identifié, sur la commune de Bellevue, une parcelle propriété de l'Etat qui serait susceptible d'accueillir le parking de 39 places pour véhicules lourds. L'étude de faisabilité est en cours et devrait aboutir en mai 2014. La commission des travaux du Grand Conseil sera informée de ce changement d'implantation dès que l'étude sera finalisée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP